

Présentation du compte administratif 2023 du Département de la Vendée

Direction des Finances

Le compte administratif (CA) 2023 du Département de la Vendée retrace la réalisation du budget primitif (BP) voté le 16 décembre 2022 et complété les 7 juillet, 20 octobre et 17 novembre 2023 par les décisions modificatives n° 1, 2 et 3.

I- Les grands chiffres du compte administratif

Le budget du Département de la Vendée est composé d'un budget principal et de cinq budgets annexes (équilibrés au besoin par une subvention d'équilibre intégrée au budget principal) dont le montant consolidé en réalisation, en mouvement réel, est le suivant :

Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal	785,98 M€	871,30 M€
Budget annexe du Foyer Gilbert de Guerry	10,61 M€	10,89 M€
Budget annexe du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation	9,14 M€	9,21 M€
Budget annexe des activités commerciales des sites départementaux	0,53 M€	0,59 M€
Budget annexe des spectacles départementaux	2,62 M€	2,62 M€
Budget annexe du Centre de Santé départemental	1,39 M€	1,40 M€

L'encours de dette du Département, au titre de l'ensemble de ses budgets, s'élève à 195,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (-16,3% par rapport au CA 2022).

Pour le budget principal, la répartition entre section de fonctionnement et d'investissement et entre dépenses et recettes est la suivante en réalisation (en mouvement réel) :

Section du budget principal	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	171,07 M€	138,41 M€
Section de fonctionnement	614,91 M€	732,89 M€
Total du budget principal	785,98 M€	871,30 M€

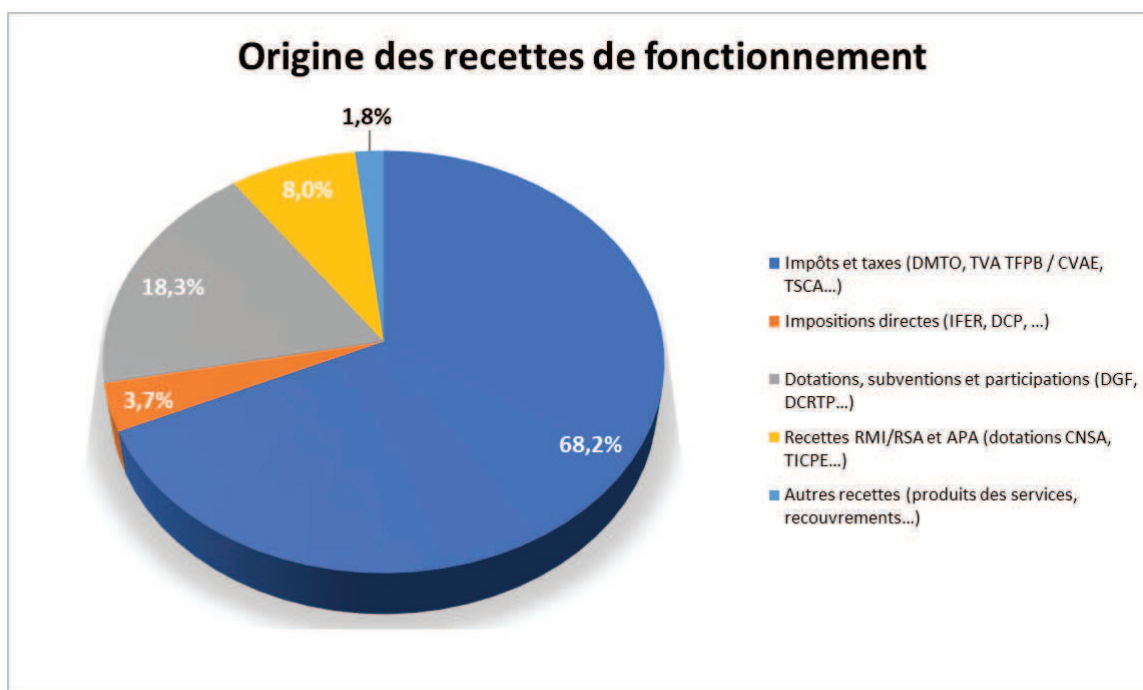
En réalisation, l'épargne brute (résultant de la différence entre ces deux éléments) dégagée s'élève, après retraitements des mouvements exceptionnels, à 117,8 millions ; l'épargne nette (obtenue après soustraction du remboursement du capital des emprunts) atteint quant à elle 85,4 millions d'euros.

La capacité de désendettement (résultant du rapport entre endettement et épargne brute) du Département s'élève à 1,7 année (contre 5,1 années au CA 2015).

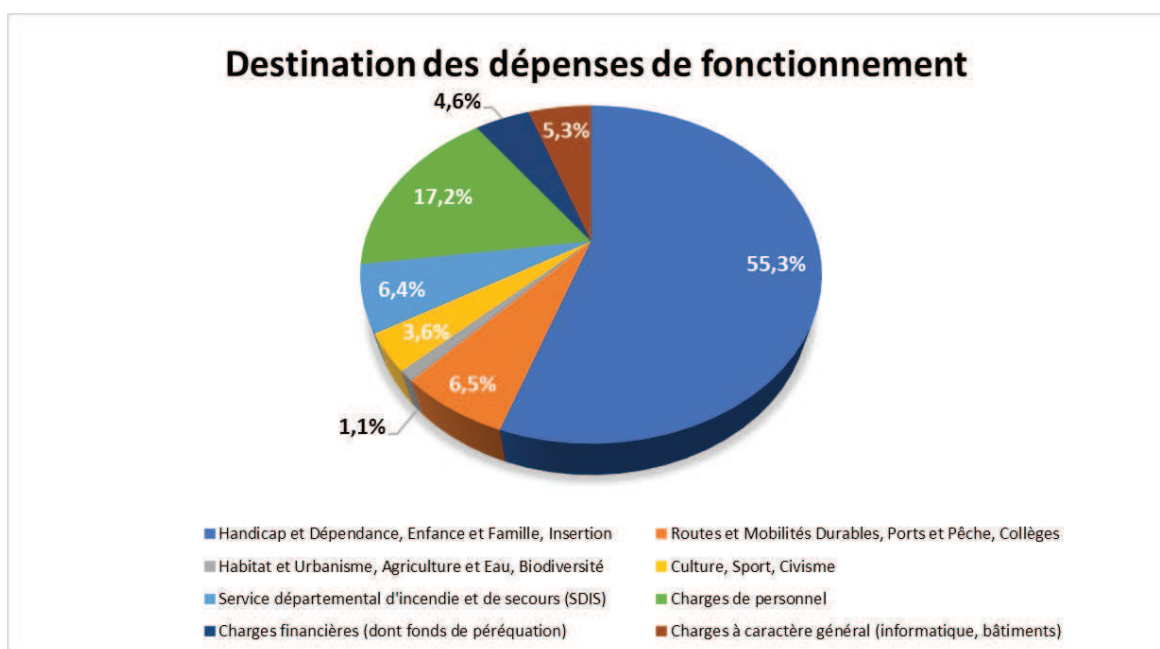
II- La structure des ressources et des charges

A. La section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, la section de fonctionnement s'élève à 732,89 millions d'euros en recette (taux de réalisation de 91,09%), en baisse de 2,7%, et à 614,91 millions en dépense (taux de réalisation de 92,02%), en hausse de 6,3%, détaillée comme suit (en mouvement réel) :

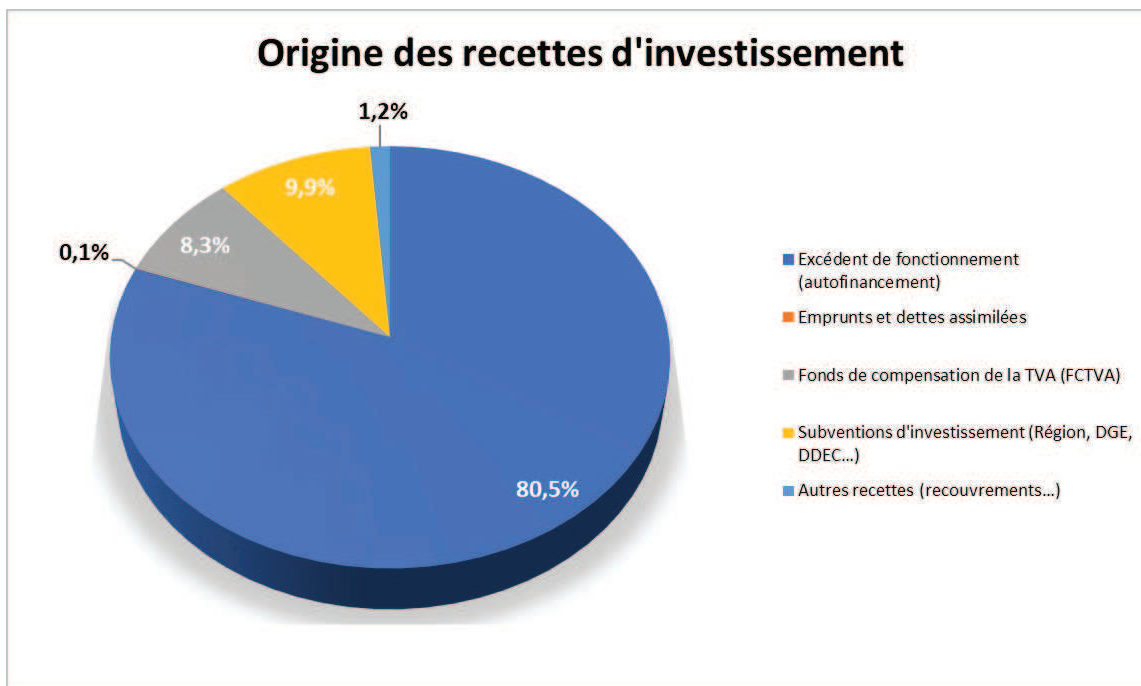


Depuis 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été remplacée par le versement d'une nouvelle fraction du produit national de TVA. Cette substitution explique le recul de la part des recettes de la fiscalité locale du Département.

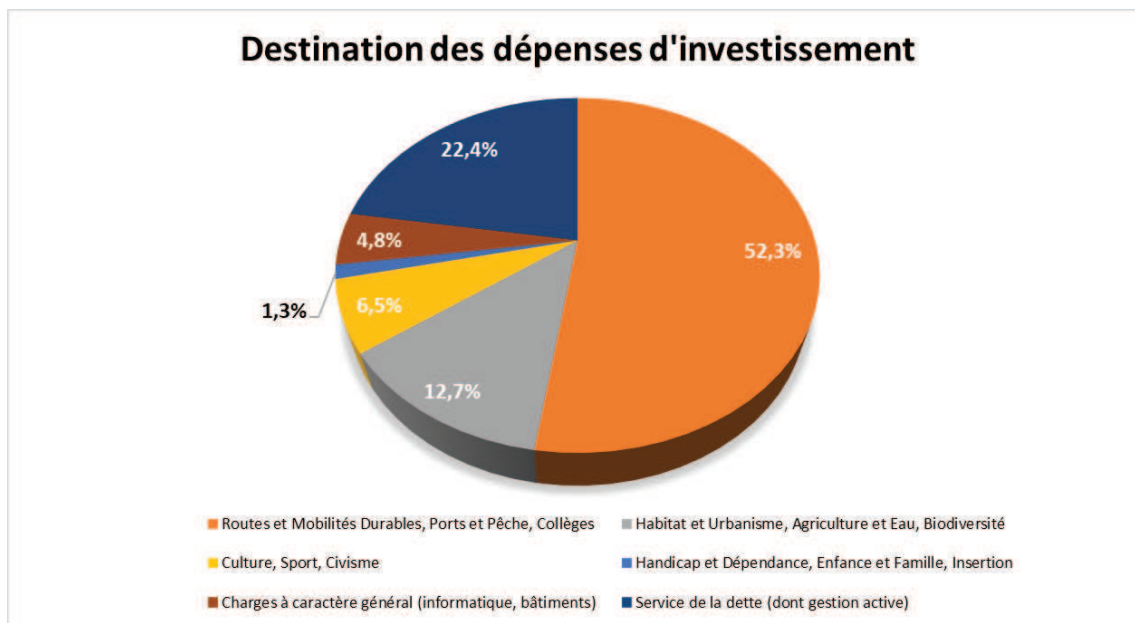


B. La section d'investissement

Comme indiqué auparavant, la section d'investissement s'élève à 138,42 millions d'euros en recette (taux de réalisation de 90,41%), en augmentation de 20,3%, et à 171,07 millions en dépense (taux de réalisation de 59,10%), en hausse de 1,0%, détaillée comme suit (en mouvement réel) :



Par rapport au précédent exercice, une légère hausse de la part de l'excédent de fonctionnement est constatée en raison de l'absence de recours à l'emprunt sur l'exercice 2023.



III- Les taux votés pour la fiscalité et les ratios financiers

A. Les taux appliqués pour la fiscalité indirecte

Le Département vote le taux de deux impositions indirectes. Pour la taxe sur la consommation finale d'électricité, le coefficient appliqué est national et n'est donc plus déterminé par chaque bénéficiaire.

Contribution	Type	Taux	Produit perçu
Taxe départementale de publicité foncière (ou droits de mutation à titre onéreux : DMTO)	Fiscalité indirecte	4,50%	151,94 M€
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	Fiscalité indirecte	/	11,10 M€
Taxe d'aménagement (TA)	Fiscalité indirecte	1,50%	9,36 M€

B. Les ratios financiers légaux

Les modalités de calcul des ratios financiers légaux sont définies par l'Etat ; la population utilisée est la population totale en vigueur (711 865 habitants en 2023 ; 704 403 habitants en 2022).

Les dépenses de personnel du Département représentent 2 623,64 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2023 (contre 2 508,80 ETP en 2022), tous budgets confondus.

Ratio légal	CA 2023	CA 2022	Moyenne nationale 2022
Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	832,42	791,46	952,23
Ratio 2 - Produit des impositions directes / population	37,44	93,65	69,95
Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 027,41	1 079,56	1 146,05
Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population	125,53	111,20	129,86
Ratio 5 - Encours de la dette / population	272,11	329,40	501,82
Ratio 6 - Dotation globale de fonctionnement (DGF) / population	106,50	106,78	122,82
Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	20,19%	20,73%	21,52%
Ratio 8 - DRF et remboursement de la dette en capital / RRF	85,44%	77,90%	87,80%
Ratio 9 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (RRF)	12,22%	10,30%	11,33%
Ratio 10 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (RRF)	26,49%	30,51%	43,78%